CERTIFICAT DE CONFORMITE
(Véhicules prêts à l'emploi)

Je soussigné : **NARDEAU SAS** 01500 AMBRONAY, Constructeur,
Certifie que le véhicule prêt à l'emploi :

Dénomination		(3)
(D1) Marque	: **ADOC**	
(D2) Type	: **R3C31A**	(1)
Variante	: ~~G~~ - **M**	non concerné
(D3) Dénomination commercial :		(2)
(E) Numéro d'identification : **VF9R3C31AM5045005**		(1)
(F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) :	**31500** - ~~30000~~ - ~~24000~~	(1)
(F2) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l' Etat (PTAC)(kg) :	**24000**	non concerné
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat(PTRA)(kg):		non concerné
(G) Masse en service (G1+75) (kg) :		(2)
(G1) Poids à vide national (PV) (kg) :	6740 kg	
(J)Catégorie internationale :	**04**	
(J1) Genre national	: **REM** - ~~RETC~~	(1)
(J3) Carrosserie (désignation nationale) :	~~PLATEAU - PTE CONT -~~ PTE ENG - ~~BEN AMO~~	(1)(4)
(K) Numéro de la réception par type	: **N° L-0180-04-01**	
(P1) Cylindrée (cm^3) :		non concerné
(P2) Puissance nette maximale (kW) :		non concerné
(P3) Source d'énergie :		non concerné
(P6) Puissance administrative (CV) :		non concerné
(Q) Rapport de puissance / masse (uniquement pour motocycle) (kW/kg) :		non concerné
(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :		non concerné
(U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB[A]) :		non concerné
(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (min^{-1}) :		non concerné
(V7) CO_2 (g/km) :		non concerné
(V9) Classe environnementale :		non concerné

Est entièrement conforme au type variante dont le prototype à fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus et peut de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota).

Sort de nos usines, le 29.07.2005 pour être livré à [redacted]

Fait à AMBRONAY le 29.07.2005 [redacted]

(1) Rayer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation
(4) Dans le cas d'une carrosserie BEN AMO fournir l'annexe IX

Nota Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès verbal de réception du type.

Rappel Toute transformation de ce véhicule, susceptible de modifier sa situation au regard des articles R312-1 à R312-25, R314-1à R317-7, R317-15 à R317-17 et R318-1 à R318-5 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le présent certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire), doit faire l'objet :
- d'une déclaration à la préfecture
- le cas échéant d'une réception à titre isolé parle service en charge des réceptions.

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Dimension des pneumatiques :	235/75 R 17,5 XTE2 143/141J		(2)
Protections latérales :	OUI	~~NON~~	(1)
Dispositif anti-encastrement :	OUI	~~NON~~	(1)
Dispositif anti-projections :	~~OUI~~	NON	(1)
ABS Catégorie :	A	~~B~~	(1)

Dispositif de freinage conforme au Règlement 13 série 09 d'amendements
Montage des pneumatiques conforme à la Directive 92/23/CEE modifiée par la 2001/43/CE

Mentions particulières : à porter sur le certificat d'immatriculation
TE possible - R332-2 : PTAC = 31500kg essieux posés au sol en charge - Vmax 60km/h (1)
~~TE possible - R332-2 : PTAC = 30000kg essieux posés au sol en charge - Vmax 60km/h -~~ (1)
TE exclusif - R322-2 : largeur >2,55m - Vmax 60 km/h (1)

Fait à AMBRONAY le 29.07.2005 [redacted]

(1) Rayer la mention inutile 2) A compléter